

Basse-Terre, le 6 janvier 2023

Le Département et Pôle Emploi main dans la main en faveur de l'insertion

Dans le cadre de l'accompagnement pour l'insertion des demandeurs d'emploi, en particulier des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), deux conventions régionales de collaboration seront signées entre le Conseil départemental et Pôle emploi Guadeloupe et Iles du Nord, lundi 9 janvier, à 15 heures, à la résidence départementale, au Gosier.

La première convention porte sur l'accueil de 7 assistants sociaux, recrutés par le Département, dans les agences Pôle Emploi. Il s'agit d'une expérimentation qui a pour but de mettre en place une action plus collective et intensive, afin d'assurer une insertion plus rapide des bénéficiaires du RSA, qui représentent 32 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

La seconde convention concerne les modalités d'échanges de données portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi par Pôle emploi au Président du Conseil départemental de la Guadeloupe, pour la mise en œuvre du RSA.

En effet, ce public rencontre des difficultés qui bloquent son retour à l'emploi. En collaboration avec les conseillers Pôle emploi en charge de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi, ces travailleurs sociaux s'attacheront à lever les freins rencontrés par les bénéficiaires du RSA, pour faire en sorte que ces personnes soient employables rapidement.

Ces conventions font partie des mesures inscrites dans le Programme départemental d'insertion 2022-2028 et des solutions innovantes souhaitées par le Président du Conseil départemental, Guy LOSBAR, pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Afin de relayer cette information auprès du plus grand nombre, la présence de votre média est sollicitée.

Contact presse : Estelle VIRASSAMY - 0690 27 67 05.